

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 219

Artikel: Premier Congrès général de l'enfant

Autor: Des Goletes, Elisabeth

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Premier Congrès général de l'Enfant

*L'Humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle
a de meilleur !*

C'est sous cette devise introduite en 1923 dans le préambule de la Déclaration de Genève, dite Déclaration des Droits de l'Enfant, et approuvée par la Société des Nations lors de sa 5^e Assemblée, comme sa charte de protection de l'enfance, que depuis cinq ans l'Union internationale de secours aux enfants est venue en aide à un million d'enfants, sans distinction de race, de nationalité ou de croyance.

Pénétrée du désir ardent de voir sa cause devenir celle des Etats comme celle de tous les hommes, et souhaitant que les principes de la Déclaration de Genève qu'elle avait formulés soient appliqués dans le monde entier, l'U. I. S. E. a demandé au Conseil Fédéral de bien vouloir convoquer un Congrès où tous les Etats seraient priés d'envoyer des représentants et qui serait ouvert à tous ceux qui aiment et s'intéressent à l'enfance.

Ce Congrès s'est réuni à Genève du 24 au 28 août, et a réuni 700 participants de 54 pays différents dont 40 délégués officiels de gouvernements.

Sans du tout méconnaître les autres Congrès qui se sont occupés de l'enfance et dont il a utilisé les travaux antérieurs, ce Congrès prit le titre de Premier Congrès Général de l'Enfant pour mieux établir son universalité, tant dans ses préoccupations que dans son travail. Il était tout indiqué que ce Congrès se réunît à Genève où, quelques mois auparavant, la Commission consultative de la Société des Nations pour la protection de l'enfance avait tenu ses sessions (voir le *Mouvement Féministe*, n° 215).

L'impression générale du Congrès a été celle d'un travail intense, facilité par la division en sections, et d'une volonté ferme d'arriver à mieux protéger l'enfance ; selon le mot d'ordre sous lequel le Congrès avait été placé, c'est bien le meilleur d'eux-mêmes que les congressistes donnèrent pour la cause de l'enfant.

A la séance d'ouverture, M. Häberlin, vice-président du Conseil Fédéral, présenta en quelques mots les personnalités chargées de présider le Congrès : M. André Oltramare, Conseiller

d'Etat, président du Congrès ; M. le Professeur Pirquet, directeur de la clinique infantile de l'Université de Vienne, président de la première section ; M. le prof. Georges Scelle, de la Faculté de Droit de Dijon, président de la deuxième section ; et la Marquise d'Aberdeen et Temair, présidente du Conseil international des femmes, présidente de la troisième section. Il rappela que le Conseil Fédéral, en 1913, bien qu'il eût pris l'initiative de créer un Office international de protection de l'enfance, avait cédé le pas à la Belgique et que tout récemment au Conseil de la Société des Nations, lorsqu'il fut question de savoir si une place ne pourrait être attribuée à la Suisse dans la Commission consultative de la protection de l'enfance, il retira modestement sa demande pour éviter certaines conséquences et complications possibles. En espérant ardemment que les congressistes, loin d'envisager des considérations personnelles, ne perdraient pas un instant de vue le bien de l'enfant, M. Häberlin rappela fort spirituellement que « Salomon lui-même dans sa sagesse avait reconnu la vraie mère, non à la revendication impétueuse des droits maternels, mais au seul fait de sa renonciation désintéressée pour le bien du petit être ».

Pendant trois jours, les sections siégèrent simultanément. La première, presque uniquement composée de médecins avait à traiter les questions suivantes : *Comparaison des mesures prises en différents pays qui ont eu pour effet de réduire la mortalité prénatale, néo-natale et du premier âge ; alimentation rationnelle des nourrissons, des enfants d'âge pré-scolaire, et des enfants d'âge scolaire ; héliothérapie appliquée à l'enfant ; prévention des infirmités chez les enfants ; unification des statistiques de la mortalité pré-natale, néo-natale, et du premier âge.* Ces questions donnèrent lieu à quelques résolutions brèves et simples, suffisamment suggestives pour attirer l'attention des pouvoirs publics et susciter l'initiative individuelle. Cette section avait l'honneur de compter parmi ses membres le prof. Pinard, de Paris, le prof. Rollier, de Suisse, le prof. Rott, de Berlin et bien d'autre encore que le manque de place nous empêche de nommer.

La deuxième section traitait les questions suivantes : *Protection de la mère et de son enfant ; comparaisons des mesures*

DENISE

Pièce suffragiste en 3 actes
(suite)¹

DENISE, avec insistance.

Réfléchissez, Madame Léonce. Vous partie, c'est votre ménage détruit. Et en somme, si votre fille n'était pas venue, rien de grave ne se serait passé.

M^{me} LÉONCE, avec angoisse.

Je sais bien, allez, Mademoiselle Denise, et j'en ai assez de chagrin. D'ailleurs, c'est moi la première punie. Mais la petite avait besoin d'un conseil. Elle est en apprentissage chez une couturière qui lui avait promis de la payer au bout des trois premiers mois. En voilà déjà quatre de passés, et elle n'a encore rien reçu. Si ce n'est pas dégoûtant !

DENISE, conciliante.

Il ne faut peut-être pas prendre les choses trop au tragique. Est-elle bien nourrie ?

M^{me} LÉONCE.

Pour ça, oui. Sa maîtresse n'est pas regardante. Mais c'est des douceurs qui lui manquent. Jamais une pâtisserie, ni un bout de chocolat pour faire les dix heures. Toujours du pain, on s'en fatigue.

¹ Voir le *Mouvement Féministe*, n° 218.

DENISE, avec élan.

Jé lui enverrai des biscuits ; je suis sûre qu'elle en aura du plaisir. Je ne pense pas qu'elle veuille souvent ?

M^{me} LÉONCE.

Ça est arrivé une ou deux fois, pour finir un deuil qui pressait. Mais la petite ne s'est pas plainte. Elle aime assez. On leur donne du thé, et le lendemain matin, qui était un dimanche, elle a pu rester au lit.

DENISE.

Il me semble qu'elle devrait prendre patience. Un bon traitement, à son âge, vaut mieux que beaucoup d'argent. Vous pourriez peut-être faire une réclamation, et dans le cas où les choses n'iraient pas mieux, demander un conseil au préfet de l'endroit. Où est placée votre fille ?

M^{me} LÉONCE, qui s'est rassise.

A Neuchâtel. Mais elle n'osera jamais s'adresser à un monsieur ; elle bégaie dès qu'elle est intimidée. Elle n'est rien osée, comme tant d'autres qui ont toujours la langue levée. Elle est juste comme moi. On a du courage avec ceux qu'on connaît, mais avec les autres, on se laisse marcher dessus, rien de mieux ! ...

DENISE, songeuse.

Vous me dites, Neuchâtel ? Mais j'y pense. A Neuchâtel il y a des prud'femmes qui ont été nommées dans le conseil des prud'hom-

prises en différents pays pour l'assistance aux orphelins nécessiteux et aux enfants abandonnés; protection des enfants pendant la période transitoire comprise entre la sortie de l'école et l'entrée à l'usine à plein salaire; standardisation de la définition de la débilité mentale et de ses différents degrés; situation des enfants étrangers dans leur pays de résidence, et enfin, assistance aux enfants émigrants pendant le voyage. A cette section, quelques rapports généraux du plus haut intérêt furent présentés, notamment par M^{me} Staahlberg, femme de l'ancien président de la Finlande, Frau Ministerialrat Dr. Gertrud Bäumer, d'Allemagne, Miss Ruth Larned, directrice internationale de l'*International Migration Service*, etc. La seconde section fut heureuse de saluer la présence de délégués de la Société des Nations et du Bureau International du Travail.

La résolution sur l'assistance aux enfants émigrants adoptée par la section, et plus tard, par le Congrès, tend à ce qu'une femme, ayant des notions d'hygiène suffisantes, donnant toute l'assistance sociale et les garanties morales nécessaires et connaissant les langues des émigrants, soit obligatoirement à bord de tout navire transportant des femmes et des enfants.

La troisième section à laquelle prirent part plusieurs déléguées de Conseils nationaux de femmes avait à son ordre du jour les questions suivantes: *Education de l'opinion publique dans les questions de protection de l'enfance; récréations organisées; formation d'un personnel de prévoyance sociale en faveur de l'enfance et de l'adolescence; éducation de l'enfant en vue de la paix*. On ne nous en voudra pas de reproduire *in extenso* la résolution concernant la formation d'un personnel qui constitue une des bases de tout progrès social:

« Le Premier Congrès Général de l'Enfant émet le vœu:

« 1) que tous les agents de la protection de l'enfance: médecins, sages-femmes, assistantes de l'enfance, infirmières-visiteuses, assistantes sociales, éducateurs, administrateurs, fonctionnaires, personnel de bureau, personnel secondaire, reçoivent une formation sociale qui leur permette d'agir dans un même esprit dans les différentes manifestations de leur activité spécialisée;

« 2) que les institutions de protection de l'enfance s'attachent de préférence ce personnel justifiant d'une préparation spécialisée, leur assurent une situation morale, sociale et financière en rapport avec leurs capacités;

mes pour défendre les intérêts féminins, ceux des apprenties et des domestiques, régler, en somme, tous les différends entre patronnes et employées. C'est là qu'il faudrait s'adresser. Si souvent les hommes n'exercent la loi qu'au point de vue strictement juridique, sans entrer dans la mentalité et les circonstances de celles qui ont recours à eux. Une femme, elle, est plus compréhensive, et son cœur intuitif la met à même de défendre comme siens les intérêts des autres. Oui, je crois que là est le meilleur chemin à suivre, Madame Léonce. Je vous assure que votre fille a tout avantage à rester où elle est, même si elle doit se débattre un peu. Ne croyez-vous pas?

M^{me} LÉONCE, qui se lève.

Pour sûr, vous avez raison, Mademoiselle Denise. On ne sait pas, nous, vous savez. On travaille dur jour après jour, avec le souci des enfants à nourrir, à habiller. Si M. Davesnes n'avait pas été si bon pour nous, depuis longtemps nous aurions des dettes. Je ne dois pas cinq. Comme nous étions heureux avant ce soir! Ce qu'elle a déjà fait de misères, cette boisson! (*Elle pleure.*)

DENISE tâche de la remonter.

Prenez courage. Votre mari oubliera sa colère, et demain il rentrera à la fabrique. Soyez-en certaine: faire signe au bonheur, c'est déjà lui ouvrir les portes. Et puis comptez sur moi. Venez à n'importe quel moment. Vous ne me dérangerez jamais. N'est-ce pas, c'est promis? (*Elle lui tend la main.*)

« 3) que les universités créent des chaires de prévoyance sociale dont l'enseignement s'adresserait aux jeunes gens aussi bien qu'aux jeunes filles;

« 4) qu'un diplôme d'Etat sanctionne les études de prévoyance sociale;

« 5) qu'un programme international soit mis à l'étude pour le prochain Congrès avec indication des principes directeurs communs à toute nation. »

La question de l'éducation de l'enfant en vue de la paix donna lieu à plusieurs discussions. En effet, si chacun est d'accord sur les principes généraux, les divergences d'opinion naissent bien vite en entrant dans les détails et dans la réalisation de ces principes. Aussi n'est-ce pas sans peine que la Commission de résolution, chargée de préparer un projet, sût trouver des formules suffisamment souples pour satisfaire la plupart des opinions émises. Néanmoins, nous croyons que le programme que trace cette résolution est suffisamment clair et large pour inspirer à tous, dans quelque pays que ce soit, la volonté inébranlable de créer autour de l'enfant une atmosphère de paix. Je n'en veux à titre d'exemple que l'article 1 de la résolution ainsi conçu:

« Le Premier Congrès Général de l'Enfant émet le vœu que l'éducation de l'enfant dans tous les pays, tout en s'inspirant du culte de la patrie, soit guidé vers un amour plus vaste: celui de l'humanité, et que, avec l'appui des autorités compétentes, il soit ainsi suscité chez les enfants de toutes les nations un courant de sympathie et de confiance, susceptible de hâter l'avènement d'une ère de paix universelle. »

Toutes les résolutions furent présentées à la séance plénière le dernier jour. L'une d'elles, présentée par la marquise d'Aberdeen et Temair et adoptée à l'unanimité, demanda que les vœux adoptés par la troisième section soient transmis au Conseil international des femmes, accompagnés de la demande que ces vœux soient soumis aux Conseils nationaux des femmes pour qu'ils les prennent en considération.

Le Bureau directeur du congrès a été nommé permanent et s'adjoindra jusqu'à 12 membres additionnels de pays différents, dont deux au moins pris en dehors des continents d'Europe et d'Amérique. Ce Bureau sera chargé de l'organisation du 2^{me} Conseil Général de l'Enfant, auquel plusieurs participants ont déjà exprimé le désir de se rendre,

M^{me} LÉONCE finit d'essuyer ses larmes.

Merci, Mademoiselle, merci. Sans vous, je ne sais pas ce que je serais devenue. (*En sortant, elle se retourne encore.*)

DENISE, qui la regarde s'en aller, cordiale.

Au revoir.

RIDEAU.

ACTE III

Même décor. C'est le soir. Les lampes sont allumées. M. Davesnes lit son journal; Denise, près de lui, brode une tapisserie.

SCÈNE PREMIÈRE

M. DAVESNES. DENISE.

Léonce travaille mal, sans plaisir. Quand je lui parle, il détourne la tête, il a l'air buté.

DENISE, légèrement.

Ce n'est rien; un accès de mauvaise humeur. Il vaut mieux de pas y mettre d'importance.

M. DAVESNES, catégorique.

Avec un tempérament comme celui de Léonce, tout peut devenir grave. C'est un logicien, qui conclut. Il raisonne et déduit, comme un mathématicien qui établit ses calculs sur des bases sûres.

Des réceptions offertes par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève, par des particuliers, des sociétés, des groupements divers, un tour du petit lac, des visites d'institutions, internationales et genevoises pendant la durée du Congrès, vaudoises et zurichoises les jours suivants, une exposition internationale de puériculture très suggestive et instructive, et une exposition de tableaux et de gravures d'enfants au Musée d'Art et d'Histoire, donnèrent aux congressistes l'occasion de se rencontrer et de se délasser après les heures de travail intense du Congrès.

M. Delaquis, représentant du gouvernement suisse, dans son discours de clôture donna en quelques mots le sens de ce Congrès. Nous le citerons en terminant.

Vous aurez aperçu comme moi, surtout vers la fin d'un Congrès, ce que nous appelons les sceptiques, ces personnes qui s'approchent de vous et vous demandent: « Est-ce que des Congrès de ce genre ont bien une raison d'être, est-ce que les résolutions qu'a prises ce Congrès ont une valeur quelconque? » A cette question, je réponds: *oui*.

Sans doute, toutes les résolutions ne sont pas inattaquables, mais l'on peut distinguer deux catégories de résolutions: les unes qui nous donnent une situation acquise dans les pays plutôt avancés, qui sont un point de départ pour les pays qui n'ont pas encore acquis cette situation, et les autres qui nous proposent un but, ces dernières peut-être quelque peu utopiques aujourd'hui, mais pratiques pour demain. Ce sont ces résolutions surtout qui ont une grande valeur, parce qu'elles font brèche à une situation peut-être peu satisfaisante d'aujourd'hui. Et nous trouverons que des idées paraissant avancées aujourd'hui seront demain des idées acquises.

Ce n'est pas seulement des résolutions que je veux parler: c'est du caractère symptomatique que présente notre Congrès. Si l'on veut définir la différence existant entre ce Congrès et ceux qui précédemment se sont occupés de la protection de l'enfance, l'on constatera qu'elle réside dans son universalité, dans son internationalisme au vrai sens du mot. Depuis plusieurs années, le Conseil fédéral suisse a lutté pour atteindre ce résultat, pour aboutir à cette collaboration internationale, qui seule est capable de conduire au progrès international.

Elisabeth DES GOUTTES.

De-ci, De-là...

Une campagne suffragiste en Palestine.

On sait que dès sa fondation, il y a 28 ans, l'organisation sioniste a reconnu aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en égalité avec les hommes. Lors de l'occupation anglaise en Palestine, en 1920, cette tradition fut consacrée et la femme juive a exercé ses droits depuis cinq ans.

Mais à l'occasion des dernières élections à l'Assemblée nationale juive de Palestine, certains groupes orthodoxes ont organisé une campagne pour revenir en arrière et priver les femmes de ces droits. Le Comité national des femmes juives de Palestine, présidé par Mme Welt-Strauss, a aussitôt fait appel à toutes les organisations féminines juives pour les prier de leur prêter un appui moral en provoquant un mouvement en leur faveur dans les milieux féministes, aussi bien juifs que non juifs, de tous les pays civilisés. Un appel a été adressé au Comité national de Jérusalem, protestant avec énergie contre ces menaces d'ordre antiféministe, et relevant avec justesse l'importance de la participation féminine à l'œuvre de reconstruction de la Palestine — participation qui a été signalée avec admiration par plusieurs voyageurs (M. William Rappard notamment) et qui, en toute équité, justifie la reconnaissance des droits politiques féminins.

Une nouvelle profession féminine.

Une occupation qui est encore entièrement inconnue chez nous est celle de lectrice de fabrique. Il est certain qu'elle a une grande valeur sociale et éducative; évidemment elle ne peut entrer en considération que pour des entreprises où le travail se fait sans grand bruit.

La profession de lectrice est très répandue dans les grandes fabriques de cigares de La Havane et il est charmant d'observer avec quelle attention les ouvrières écoutent la lecture, sans pour cela négliger leur travail.

Les cigarières de La Havane embellissent leur travail monotone et n'exigeant que peu d'efforts intellectuels en engageant une lectrice qu'elles payent elles-mêmes. La lecture est choisie par votation; de temps à autre un député cubain monte à la tribune de la salle de fabrique pour tenir une conférence sur les questions d'actualité; quelquefois c'est un étudiant qui se procure ainsi une petite recette; mais ce sont là des exceptions; dans la grande majorité des cas, c'est une femme qui occupe les fonctions de lectrice. Le matin, après un léger déjeuner de café et de pain, les cigarières commencent leur travail dès sept heures; déjà la lectrice a pris place à la tribune, armée d'un monceau de journaux venant de paraître. Avec le rythme harmonieux de la langue espagnole, elle

DENISE.

Laisse-lui le temps, père; demain il parlera.

M. DAVESNES, *sceptique*.

Hum! J'en doute. Quand il a quelque chose à dire, il le fait tout de suite. Voilà trois jours qu'il ne m'a pas adressé la parole.

DENISE, *qui pense à l'aveu de Maria Léonce*.

Tu pourrais peut-être l'interroger?

M. DAVESNES.

Son silence me tient à distance. Avec ce garçon-là, il faut avoir une politique de vieux diplomate. Forcer sa confiance ne m'a jamais réussi, c'est retarder la fin de la crise.

DENISE *pose son ouvrage et le regarde, interrogative*.

Tu ne lui aurais pourtant pas fait une promesse, sans la tenir?

M. DAVESNES, *en riant*.

Ah! par exemple! je suis tranquille! Il l'aurait revendiquée. Il sait très bien qu'il n'a pas mérité, après le travail de ces huit jours, l'avancement sur lequel il comptait. S'il se sentait en règle, il aurait réclamé. Il a une conscience d'une délicatesse et d'une droiture extrêmes, et souvent j'ai admiré l'élégance morale de ce simple ouvrier.

DENISE, *pensant toujours au secret de Maria Léonce*.

Quelque chose dans son ménage pourrait motiver son attitude.

M. DAVESNES, *perplexe*.

Alors, si c'est chez lui que ça va mal, pourquoi ne pas me le

dire? et m'en vouloir? Il a l'air fâché contre moi, et en même temps paraît désirer mon aide. C'est là que je me perds. Je dois lui avoir fait tort, mais quand? (*Il se lève, se promène les mains au dos.*) L'injustice le rendrait capable de tout. Je cherche jour et nuit, mais cette fois, je me déclare battu. (*Il se rassied et passe la main sur son front.*) Pauvre Léonce! Il n'a pas le caractère facile.

DENISE, *qui a posé une main sur le genou de son père, parle en hésitant*.

Père, je ne voulais pas te le dire. C'est un secret que la femme de Léonce m'a confié. Mais te voir suivre une fausse piste me permet, je crois, de te tenir au courant. Maria Léonce a eu une fille naturelle huit ans avant son mariage. Elle a avoué sa faute à son mari, qui lui a fait promettre de ne jamais amener cette enfant chez lui. Dimanche, par un concours de circonstances dont Maria n'était pas responsable, sa fille et son mari se sont rencontrés. Furieux, Léonce est parti, il a bu, et le soir, a battu sa femme.

M. DAVESNES *se lève, vivement indigné*.

Comment! Maltraiter cette femme qu'il adore et dont, il n'y a pas huit jours, il me vantait les qualités! Quelle brute! Enfin, pourquoi cette fille est-elle venue?

DENISE, *calmement*.

Sa maîtresse d'apprentissage n'ayant pas tenu ses engagements, elle avait besoin d'un conseil et s'est adressée à sa mère. C'était tout naturel,